

SYNDICAT DES MONTAGNES DE L'ARIÈGE

8 stations, 4 saisons



SYNDICAT DES MONTAGNES DE L'ARIÈGE Les élus désignent la Savasem pour gérer et exploiter les 8 stations ariégeoises

Conférence de presse du Jeudi 12 mars 2026

LES COLLECTIVITÉS UNIES POUR L'ÉCONOMIE DE MONTAGNE ET LEURS VALLÉES

Suite aux résultats d'une étude menée sur l'avenir des stations de ski (*), les 3 communautés de communes (Haute-Ariège, Pays d'Olmes et Couserans), la commune d'Ax-les-Thermes ainsi que le Département de l'Ariège, la Région Occitanie, ont décidé **d'unir leurs forces afin de garantir un avenir durable aux stations de montagne et leurs vallées.**

Cette ambition commune a conduit **le 10 septembre 2025, à la création d'un syndicat mixte départemental des montagnes** permettant de porter un projet d'avenir et de transition pour l'ensemble des stations de montagne de l'Ariège.

Les élus ont ainsi décidé de lancer **une consultation pour l'exploitation des stations et le déploiement des investissements dans le cadre d'un Délégation de Service Public (DSP)** d'une durée de quinze ans, après approbation d'un cahier des charges précis.

Cette DSP intègre ainsi deux lots :

- 4 stations en concessif
- 4 stations en régie intéressée

Le jeudi 5 mars 2026, la Savasem a approuvé le contrat la liant au SMA. **Le 12 mars 2026 une nouvelle étape a été franchie : lors d'un vote du Syndicat des Montagnes Ariégeoises, la Savasem a été officiellement désignée** pour assurer la gestion et l'exploitation des 8 domaines skiables ariégeois.

Cette décision est l'aboutissement d'un travail collégial mené depuis 2021 par l'ensemble des partenaires engagés dans ce projet.



UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ET SOLIDE

4 mécanismes permettent d'engager les investissements pour les 15 ans à venir :

- Recapitalisation de la Savasem (10M€ du bloc départemental et 10M€ du bloc régional)
- Autofinancement de la Savasem d'un montant de 3 M€
- Emprunt d'équilibre par la Savasem
- Contribution des collectivités au sein du SMA de 4,2 M€ par an

(*) Lancée en 2021 par la compagnie des Pyrénées, réalisée par la Compagnie des Alpes et co-financée par le Département de l'Ariège, la Région Occitanie et la Banque des Territoires, cette étude portait sur l'examen de toutes les stations ariégeoises.

LA SAVASEM, NOUVEAU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Suite à un appel d'offre publié en septembre 2025, la candidature de la Savasem, gestionnaire historique des stations Ax 3 Domaines, Guzet et des Mont-D'Olmes, a été retenue.

Plusieurs réunions de négociation entre le mois de décembre 2025 et le mois de février 2026 ont permis d'aboutir à un accord sur l'exploitation d'une part et les investissements à déployer sur les 15 années à venir.

Le SMA a ainsi posé des bases solides et pérennes pour les stations ariégeoises à l'horizon des 15 prochaines années.

Les caractéristiques de la DSP

Objet de la délégation	Exploitation de 8 stations de montagne de l'Ariège
Type de procédure	Concession de services et d'équipements publics faisant l'objet d'une publicité & mise en concurrence relevant de la procédure ordinaire (formalisée)
2 périmètres de station	• Périmètre 1 : Ax 3 domaines, Guzet neige, Mt D'Olmes, Beille • Périmètre 2 : Ascou, Mijanes, Chioula, Goulier
Missions principales sur les 8 stations	Ces missions relèvent de l'exploitation Sur les 2 périmètres
Missions principales spécifiques pour le périmètre 1	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tel que contractualisé au cahier des charges. Le délégataire est maître d'ouvrage des investissements qu'il est tenu de réaliser.
Durée	15 ans

Obligations du délégataire	Obligations de service publics de gestion des remontées mécaniques et d'entretien du domaine skiable
Moyens mis à disposition	Il s'agit notamment des biens et équipement suivants : - Remontées mécaniques des domaines skiables ; - Pistes et autres emprises foncières ; - Équipements accessoires aux remontées mécaniques, enneigeurs et retenue collinaire etc. ; - Commerces selon cahier des charges - Ouvrages de bâtiment, gares de remontées mécaniques, chalets techniques, bureaux, garages etc. selon cahier des charges ; - Véhicules et dameuses
Personnel	Le personnel des stations existante devra être repris en application de l'article L. 1224-1 du code du travail.
Tarifs	Les tarifs seront définis par l'autorité délégante
Redevance annuelle	Une redevance annuelle pour occupation sera exigée. Une part fixe et une part variable sont prévues.

En tant que délégant, le Syndicat des Montagnes a souhaité trouver le juste équilibre dans ce contrat. Celui-ci repose sur des compensations versées à la SAVASEM pour les missions de service public qu'elle assure, déduction faite des redevances perçues, sur toute la durée de la délégation.

Les contributions des collectivités membres du SMA permettent de financer :

- Les compensations nettes liées aux missions de service public prévues dans le contrat de délégation de service public (nettes des redevances perçues) versées à la SAVASEM ;
- Les dotations aux amortissements des remontées mécaniques et équipements existants des 8 stations ;
- Les frais financiers des emprunts contractés par le passé pour le financement des investissements existants ;
- Les investissements inscrits au programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour les quatre stations exploitées en régie intéressée dans le cadre de la DSP (8 M€ sur 15 ans), ainsi que les dotations aux amortissements associées et les frais financiers des emprunts correspondants ;
- Les frais de personnels et de charges générales pour faire fonctionner le syndicat (comptabilité, secrétariat des assemblées, marchés publics, informatique, fluides locaux...) ;
- Les frais de pilotage du contrat de DSP avec le recours à une équipe de consultants experts sur le plan technique, financier et juridique. C'est les frais de contrôle du délégataire.

L'équilibre trouvé dans la négociation, pour que la SAVASEM réalise 76 M€ d'investissement et exploite les 8 stations, en termes d'impact soutenable sur les contributions syndicales versées par les collectivités membres au SMA sont les suivantes :

2026-2040	Contribution pour le passé <u>annuelle</u>	Contribution publique supplémentaire annuelle pour l'avenir	Contribution publique totale annuelle
Ax	323 248	194 133	517 381
Guzet	1 118 163	293 837	1 412 000
Monts d'O	1 013 417	150 000	1 163 417
Beille	- 35 545	241 229	205 684
Ascou	182 342	161 453	343 795
Mijanes	264 404	- 2 812	261 592
Chioula	119 605	- 72 493	47 112
Goulier	249 361	6 175	255 536
TOTAL	3 234 995	971 523	4 206 518

Chiffres d'affaires et retombées économiques pour le territoire

Les chiffres d'affaires prévisionnels du contrat et les effets économiques attendus sur le territoire sont estimés de manière prudente.

1. Effet multiplicateur des recettes commerciales

Cela correspond aux chiffres d'affaires que les stations génèrent dans la vallée et le territoire au-delà des recettes directes des remontées mécaniques.

- Selon l'étude de Domaines Skiables de France de 2022 : 1 € dépensé en forfait, les clients dépensent en moyenne 6 € de plus dans les commerces, restaurants, hébergements ou activités autour de la station. L'estimation du SMA par prudence est de 1 € dépensé en forfait et diversification, génèrent en moyenne 4,3 € de plus.
- Sur 15 ans, après avoir pris en compte les déficits estimés (63 M€), l'effet multiplicateur net est de 1,25 milliard d'euros, soit environ 82 M€ par an.
- En moyenne, 1 € de recettes commerciales (forfait principalement) génère 4,3 € de chiffre d'affaires total sur le territoire

Par prudence, les coefficients utilisés pour chaque station ont été légèrement abaissés et adaptés individuellement à chaque site.

	Recettes commerciales HT 15 ans	coefficient multiplicateur des recettes	Effet multiplicateur brut (Rec X coeff)		Contribution syndicale 15 ans	Recapitalisation collectivités locales ariégeoises	Effet multiplicateur Net (brut-argent public)	Par an
Ax	188 243 026	5	941 215 130		7 760 720	6 033 719	927 420 691	61 828 046
Guzet	35 441 179	3	106 323 537		21 180 000	2 564 656	82 578 881	5 505 259
Monts d'O	24 503 640	3	73 510 920		17 451 255	815 191	55 244 474	3 682 965
Beille	23 305 952	5	116 529 760		3 085 260	586 434	112 858 066	7 523 871
	-		-		-		-	-
Ascou	13 594 469	2	27 188 938		5 156 931		22 032 007	1 468 800
Mijanes	7 487 015	2	14 974 031		3 923 880		11 050 151	736 677
Chioula	5 481 298	1	5 481 298		706 680		4 774 618	318 308
Goulier	3 893 755	1	3 893 755		3 833 040		60 715	4 048
TOTAL	301 950 334	4,3	1 289 117 369		63 097 767	10 000 000	1 216 019 602	81 067 973

2. Effet multiplicateur de l'argent public injecté dans les stations

L'argent public investi pour compenser le déficit des stations de montagne ne se limite pas à un simple coût pour les collectivités. Il a un **impact économique significatif sur le territoire**

- **63 M€ de déficit public sur 15 ans** génèrent **1 216 M€ de chiffre d'affaires induit**, soit **1 € investi = 19 € de retombées économiques** pour le territoire

D'un point de vue juridique, le financement public constitue une compensation financière des missions de service public imposées à l'exploitant : tarifs abordables, horaires et jours d'ouverture adaptés, accueil des scolaires, sécurité ou entretien du site naturel. Ce n'est donc pas « un déficit sec » mais le paiement d'obligations publiques comme pour le train de desservir des gares rurales.

D'un point de vue économique, ces fonds profitent directement au territoire ariégeois en stimulant le tourisme, l'économie résidentielle et l'activité des artisans et commerçants, ce qui contribue indirectement à réduire le recours aux aides sociales et à favoriser l'emploi.

	Recettes commerciales HT 15 ans	coefficient multiplicateur des recettes	Effet multiplicateur brut (Rec X coeff)		Contribution syndicale 15 ans	Recapitalisation collectivités locales ariégeoises	Effet multiplicateur Net (brut-argent public)	Par an		coefficient multiplicateur des déficits
Ax	188 243 026	5	941 215 130		7 760 720	6 033 719	927 420 691	61 828 046		120
Guzet	35 441 179	3	106 323 537		21 180 000	2 564 656	82 578 881	5 505 259		4
Monts d'O	24 503 640	3	73 510 920		17 451 255	815 191	55 244 474	3 682 965		3
Beille	23 305 952	5	116 529 760		3 085 260	586 434	112 858 066	7 523 871		37
	-	-	-		-		-	-		
Ascou	13 594 469	2	27 188 938		5 156 931		22 032 007	1 468 800		4
Mijanes	7 487 015	2	14 974 031		3 923 880		11 050 151	736 677		3
Chioula	5 481 298	1	5 481 298		706 680		4 774 618	318 308		7
Goulier	3 893 755	1	3 893 755		3 833 040		60 715	4 048		0
TOTAL	301 950 334	4	1 289 117 369		63 097 767	10 000 000	1 216 019 602	81 067 973		19

LE SYNDICAT DES MONTAGNES ARIÉGEOISES

Pour mémoire, la création du Syndicat des Montagnes Ariégeoises, qui a nécessité la fusion des trois anciens syndicats ainsi que l'adhésion de la commune d'Ax-les-Thermes, vise à permettre une mutualisation des moyens et des subventions, notamment au bénéfice des plus petites stations.

Ce nouveau cadre doit ainsi permettre d'assurer un équilibre financier global, avec **une subvention d'équilibre estimée à environ 4,2 millions d'euros par an et des recettes issues des remontées mécaniques évaluées à 20 millions par an.**

Les missions principales du syndicat sont les suivantes :

- Gérer les stations à l'échelle départementale
- Piloter les investissements de modernisation
- Développer un tourisme 4 saisons

Garantir la durabilité économique et environnementale des équipements

GOVERNANCE ET FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL :

- **Un comité syndical** composé de 25 membres :
 - ✓ 5 délégués titulaires pour le Département de l'ARIEGE ;
 - ✓ 5 délégués titulaires pour la Communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO)
 - ✓ 5 délégués titulaires pour la Communauté de communes de la Haute Ariège (CCHA)
 - ✓ 5 délégués titulaires pour la Communauté de communes Couserans Pyrénées (CCCP)
 - ✓ 5 délégués titulaires pour la commune d'AX LES THERMES

Chaque délégué a une voix. Par dérogation, sur les seuls sujets relatifs à l'investissement chaque délégué de la commune d'Ax-les-Thermes dispose de 2 voix.

Afin de garantir la pérennité budgétaire et la solidarité territoriale dans la gestion des stations de montagne de l'Ariège, les statuts prévoient **deux types de contributions à la charge des membres du syndicat mixte :**

- Une contribution fixe – pour le passé

Chaque membre s'engage à **assumer budgétairement les déficits existants** antérieurs au transfert des stations au sein du syndicat mixte. Cette contribution est calculée selon les **proportions de répartition internes** applicables aux **trois anciens syndicats mixtes** concernés.

- Une contribution variable – pour l'avenir

Il s'agit du **financement de l'équilibre budgétaire annuel de chaque station**, sur la base de la comptabilité analytique propre à chaque site. Cette contribution sera répartie selon les mêmes pourcentages que ceux fixés pour la contribution fixe.

Ces principes assurent une continuité de l'engagement financier, tout en garantissant une gouvernance équitable entre les membres du syndicat mixte.

8 stations de ski, 3 enjeux majeurs pour l'Ariège

- **Enjeu économique** : Génératrices d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, les stations de ski sont des équipements essentiels de l'économie départementale.
- **Enjeu territorial** : Les stations de ski ariégeoises sont les seuls équipements capables de générer 86 M€ de retombées annuelles. Elles permettent le développement d'une offre 4 saisons permettant de faire vivre les vallées (hébergement, commerce, maintien des établissements scolaires...)
- **Vers des stations de montagne 4 saisons** : Par la mise en place d'un véritable écosystème de la montagne et pas seulement du ski. En Ariège, cette diversification est déjà enclenchée depuis quelques années.

Des modèles économiques remis en cause par la Cour Régionale des Comptes

Aujourd'hui, la Cour Régionale des Comptes rappelle le principe d'équilibre budgétaire (dépenses et recettes) notamment sur les services de remontées mécaniques et la limitation des subventions d'équilibre.

D'un point de vue sociétal et environnemental, des évolutions nécessaires

- Dans un contexte de **changement climatique le modèle « Tout ski » est à revoir**
- **La diversification des stations** est essentielle pour mobiliser des **fonds d'investissement privés**

15 ans de ski en Ariège, c'est ... :

- ▶ 20M€ de recettes de Remontées Mécaniques et diversification/an
- ▶ 86M€ de recettes globales/an soit + de 1,2 Md € sur 15 ans

Mais aussi ...

- ▶ 63M€ de subventions d'équilibre (dont 12 M€ pour le CD 09)
- ▶ 84M€ d'investissements à réaliser pour maintenir/adapter les infrastructures (76 M€ par la SAVASEM et 8 M€ par le SMA)